
TERRI AGNEW:

Bonjour et bonsoir à tous. Bienvenue à la téléconférence mensuelle de LACRALO. Aujourd'hui, nous sommes le 15 août 2016. Il est 23 h UTC.

Sur cet appel aujourd'hui, nous avons Alexis Anteliz, Maritza Agüero, Beatriz Rodriguez, Alejandro Acosta, Juan Manuel Rojas, Sergio Salinas Porto, Aida Noblia, [Inaudible] et Bartlett Morgan. Plus tard dans cet appel, nous aurons Sylvia Leite Herlein qui se joindra à nous.

Nous avons les excuses d'Alyne Andrade, Carlos Raúl Gutiérrez, Dev Anand Teelucksingh, Carlos Aguirre et Harold Arcos. Je m'excuse. Il y a un petit problème. Alyne Andrade, Carlos Raúl Gutiérrez, Dev Anand Teelucksingh, Carlos Aguirre. Et au niveau du personnel, nous avons Silvia Vivanco et moi-même, Terri Agnew.

Les interprètes, ce soir, seront Veronica et David en espagnol, Betina et Esperanza en portugais, puis Isabelle et Claire en français. Je demande à tous les participants de donner leur nom avant de prendre la parole pour que les interprètes puissent vous identifier.

Nous avons Beatriz Rodriguez, Ricardo Holmquist, Alfredo Lopez, Alberto Soto, Humberto Carrasco, Delma Rodriguez, Vanda Scartezini, et Anahi Mendez qui s'excuse donc.

Je donne maintenant la parole à Humberto Carrasco pour qu'il commence.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Terri. Maritza, s'il vous plait, est-ce que vous pouvez commencer à présenter notre ordre du jour ? Je vous donne la parole.

MARITZA AGUERO: Merci Humberto. Est-ce que vous m'entendez ? Est-ce que vous pouvez confirmer que vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui. On vous entend.

MARITZA AGUERO: Merci. Nous allons commencer cet appel d'aujourd'hui par une présentation que va faire Lina Ornelas, qui est la responsable des politiques publiques et de la relation avec les gouvernements auprès de Google. Elle va nous parler de la défense des droits et des libertés sur Internet, de l'impact que cela peut avoir en Amérique Latine.

Ensuite, nous entendrons Alejandro Acosta de LACNIC, qui va parler du système de certification de ressources RPKI, des ressources numériques assignées dans la région. Ensuite, nous parlerons des problèmes qui existent au niveau de LACIGF9, et nous entendrons Beatriz Rodriguez qui est membre du Conseil et du chapitre de l'Uruguay.

Je vais maintenant donner la parole à Humberto.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Maritza. L'ordre du jour est donc adopté. Nous allons maintenant passer aux points cadres de notre ordre du jour. Nous allons donc entendre une présentation sur la défense des droits et des libertés sur Internet et les défis de Google en Amérique latine. Cette présentation sera faite par Lina Ornelas que nous remercions.

LINA ORNELAS: Merci beaucoup pour cette invitation à prendre la parole ici pour LACRALO. Je veux aussi remercier Maritza pour son aide aujourd'hui.

Alors, combien de temps est-ce que j'ai pour cette présentation ? S'il vous plait, est-ce que vous pouvez me le confirmer ?

MARITZA AGUERO: Lina, vous avez 15 minutes. Oui, c'est 15 minutes.

LINA ORNELAS: Je voudrais vous présenter trois problèmes qui sont importants pour Google. Nous allons partager notre expérience en Amérique latine et nous allons vous parler d'un cas très spécifique qui a été appelé « le droit à oublier ». Il s'agit d'une contraction académique. Nous allons voir comment en Amérique Latine on a pu résoudre ce type de problèmes à travers la Cour suprême dans différents pays.

Google pense qu'il faut protéger les droits et les libertés de tous les utilisateurs d'Internet. Comme vous le savez, notre mission est d'organiser les informations et de les mettre à la disposition de tout le monde, et dans ce sens, la liberté de parole est un des piliers de base.

Comme vous le savez, nos moteurs de recherches reflètent ce qui existe dans les pages web lorsque des éditeurs et des personnes ont téléchargé des informations.

La confidentialité est aussi très importante pour Google, et je voudrais ici dire que les informations que les utilisateurs mettent sur les pages web sont protégées avec un niveau de sécurité très élevé. Et donc, la sécurité en ligne pour les utilisateurs est quelque chose que nous – et qui est très importante pour nous. Nous travaillons avec des ingénieurs et cela est fait le plus correctement possible. Cela donc concerne le rôle de Google comme intermédiaire, mais il y a une plateforme sur laquelle nous travaillons avec des tierces parties.

Donc, je voudrais qu'on se focalise sur ce qui se passe en Europe concernant le droit d'être oublié sur le Net. Nous pensons que ce n'est pas un nom correct, une appellation correcte. Parce que ce n'est pas une... On n'élimine pas les informations sur le site Internet original. Les moteurs de recherche comme intermédiaires sont priés, dans leur résolution, parce qu'il y a eu un cas en Europe qui a considéré que les gens avaient le droit de retirer les informations dans les résultats des moteurs de recherche, y compris leur nom, mais cela est... Donc, ces informations sont considérées comme non pertinentes.

La société civile s'inquiète beaucoup sur ce qui se passe dans ce domaine, dans le domaine des médias, parce que ce n'est pas les juges qui vont définir ce qui affecte ou pas. Ce n'est pas le juge qui va déterminer si des informations personnelles peuvent apparaître sur les

moteurs de recherche ou pas, mais ce sont les compagnies privées qui vont décider cela. Et donc, il s'agit ici d'un problème différent.

Google doit décider dans chaque cas s'il y a un intérêt public ou si cette information est pertinente ou pas, et vous pouvez imaginer que cela est très ambigu. La Cour européenne n'a pas donné davantage de précisions sur la façon dont on doit interpréter, si quelque chose est acceptable ou insuffisant ou pas. Donc, la cour a soulevé différents problèmes pratiques.

Le lendemain que Google a vu le résultat de cette décision de la Cour, nous avons fait une réunion avec une série d'avocats pour voir si ces informations devaient être éliminées ou retirées en ligne au cas par cas, en travaillant au cas par cas.

Et comme il n'y a pas de précisions, Google a créé un conseil pour qu'il nous donne une série de conseils sur la façon de résoudre ses problèmes, parce que nous avons l'impression d'avoir une grande responsabilité. Nous ne savons pas comment affronter cela. Nous voulons être en accord avec la réglementation.

Donc maintenant, je voudrais vous présenter un problème qui est grave. Il y a différents impacts que nous ne pouvons pas, qui n'ont pas été considérés lorsque [inaudible]. Et cela est... Parce qu'on ne peut pas dire aux éditeurs lorsque des informations sont retirées.

Aussi, parce que nous voyons de nouvelles interprétations sur la façon dont une information retirée doit inclure le domaine national sur lequel la personne a le droit, qui a le droit d'être oubliée, le pays dans lequel cette personne habite et la page sur laquelle cela a été donc demandé.

C'est une résolution qui a été prise il y a une vingtaine d'années. Alors, maintenant la question qu'on peut se poser, c'est si ce nom, cette information doit être retirée de quelle page, de quel pays, de quel... Parce qu'on voit qu'il y a des pays dans lesquels il y a davantage de restrictions dans le domaine du droit de la liberté d'expression et d'autres pays où il y en a moins.

Et comme on sait, il y a des individus qui ne sont pas des personnes, qui sont des personnes publiques, et on peut par exemple, il peut s'agir d'un entrepreneur qui commet des fraudes. Il peut demander d'être retiré. Donc, que ses données soient retirées de l'Internet et il peut quelques années plus tard se présenter aux élections, par exemple. Donc, les avocats européens, eux, ont différentes opinions, parce qu'ils disent que les moteurs de recherche ne sont pas responsable de la façon dont ces données sont traitées.

Je vais vous donner quelques chiffres maintenant qui nous inquiètent, parce que ce sont des choses qui sont arrivées en Europe. On a reçu plus d'un demi-million de demandes pour ce type d'oubli. On nous demande donc de retirer ces informations. Nous avons eu 130 000 demandes différentes.

Et donc, ce que je voudrais dire ici, dans la deuxième partie de ces quinze minutes qui me sont octroyées, c'est que quand on veut parler de ce qui se passe en Amérique latine maintenant. L'Amérique latine a résolu ce problème de façon différente par rapport à l'Europe, parce que nous avons un droit de l'homme interaméricain qui est différent, qui établit qu'il ne peut pas y avoir de censure pour retirer des

contenus, notamment la Convention interaméricaine des droits de l'homme dans son article 30 établit cela très clairement.

Nous avons aussi vu une déclaration conjointe sur la liberté d'expression sur Internet qui est très importante, parce que cela a été présenté avec les Nations Unies et avec toute la région, qui concerne la région d'Afrique et la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Et donc pour la liberté d'expression, nous appliquons le même système pour Internet que pour tout le reste des domaines. Et donc, cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir de contrôle sur des contenus qui circulent donc librement.

En même temps, nous avons aussi vu des résolutions très intéressantes qui ont eu lieu, comme par exemple la Cour suprême de Colombie qui a résolu une affaire contre un journal El Tiempo, qui disait qu'on devait ajouter des informations pour éclaircir le problème si la personne avait été sujette à un jugement. Le journal devait ajouter davantage d'informations, pas retirer ces informations.

Le rapporteur de Colombie a établi qu'en Amérique latine, c'était une instance dans laquelle on ne devait pas parler de droit à oublier. Au contraire, on devait parler d'un droit à en savoir plus dans la région et on doit recourir à d'autres solutions pour ne pas confondre la protection des données et la protection des bases de données lorsque la compagnie est responsable et lorsque cette compagnie est...

Dans le cas de la Colombie par exemple, ce cas est très intéressant parce que le site devait éclaircir ces données et Google ne veut pas être

ici le censeur, celui qui est responsable de la censure des contenus qui circulent dans le monde entier.

Pour conclure, je dirais que cela peut avoir un impact négatif, tout cela dans notre région. Il faut éviter donc ce système de censure. Par exemple, il y a des journaux, il y a des blogs au Mexique qui sont menacés par des firmes légales, des cabinets légaux, et qui disent que s'ils ne retirent pas certaines informations de l'Internet qui diffament leurs clients, ils pourraient recevoir une amende de la part des autorités du Mexique.

Les autorités mexicaines sont très claires dans ce sens, une personne qui commet une fraude doit retirer des informations et si ces informations sont diffusées, et donc ensuite, on a retiré ces informations. Et maintenant, les médias du Mexique ne sont pas sujets à autant de pression, parce qu'ils n'ont pas un domaine légal pour aborder ce type de problèmes. Et donc, on a un problème. On perd beaucoup d'informations. En outre, beaucoup de ces clients sont des gens qui ont commis des fraudes.

C'est un thème très délicat. On sait qu'en Amérique latine, les juges et les différents tribunaux, même les Cours suprêmes, considèrent ce type d'affaires. Et donc, on voit qu'on a une pyramide légale qui risque d'être atteinte.

Nous devons voir que faire avec ce type d'informations et le retrait global de ces informations. Il y a beaucoup de pression dans ce sens. En France par exemple, pour retirer ces informations, on demande que ce

type d'informations soient retirées, que les citoyens puissent avoir le droit que leur nom soit retiré, même à l'extérieur des domaines qui ne sont pas des domaines français. Et il y a eu des cas, au Mexique par exemple, qui comprenaient des affaires de corruption au sein du gouvernement mexicain responsable d'un kidnapping d'un enlèvement et qui était très connu au Mexique, parce qu'on ne savait pas trop quelle était sa relation avec le secrétaire public et une autre personne qui était incluse dans cette affaire. Il y avait donc une personne responsable d'un enlèvement.

Le tribunal mexicain a décidé qu'il s'agissait d'un cas qui n'était pas clair et donc on n'a jamais su si cette personne était responsable de cet enlèvement ou pas, mais cette personne, selon cette résolution de la Cour européenne, le nom de cette personne peut être effacé. Donc, lorsqu'on va écrire le nom de cette personne sur Internet, il n'y aura aucune information concernant son passé.

La France voudrait donc ce type de noms, d'informations, puisse être retiré des sites Internet, mais les citoyens mexicains par contre aimeraient savoir ce qui s'est vraiment passé, aimeraient savoir ce qui s'est passé dans ces affaires de corruption. Par exemple, qui incluait, qui comprenait, dans lesquelles... qui concernait des fonctionnaires publics.

En Amérique latine, les juges sont les personnes qui devraient répondre à cette question. Google souhaite que dans ces cas-là, lorsqu'il y a des affaires légales, Google voudrait que ces informations soient indexées. Nous indexons ces informations.

Par exemple, dans le cas des affaires auxquelles sont liés des enfants, des questions concernant la sécurité. Nous faisons circuler les numéros de passeport, mais dans ce cas-là, c'est un secteur très large et dans ce domaine, il peut y avoir des informations qui vont à l'encontre du prestige de certaines personnes, mais ce sont des décisions qui doivent être prises par des juges.

Nous pouvons continuer à parler de cette question si cela vous intéresse ou si vous avez des questions à me poser, j'y répondrais. Et en tout cas, j'ai respecté les quinze minutes qui m'étaient assignées.

Merci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Je pense que c'est un sujet très intéressant. Moi personnellement, je travaille là-dessus aussi.

Donc d'abord, je voudrais savoir s'il y a des questions, s'il y a quelqu'un qui veut poser des questions.

FATIMA CAMBRONERO: J'ai une question, que je...

HUMBERTO CARRASCO: Je souhaite qu'on donne la parole à Fatima. Fatima écrit sa question dans le chat : « Que se passe-t-il quand il y a une demande d'exercice de droit à oublier pour un particulier ? Comment est-ce qu'on peut parvenir à un équilibre dans le cas de Google ? »

Puis, Alejandro Pisanty aussi voudrait poser une question.

ALEJANDRO PISANTY: Je voudrais vous remercier pour votre présentation. C'était très clair, très complet, et je pense qu'il y a différentes affaires pour lesquelles le droit à oublier s'applique, surtout pour la question des navigateurs. Mais dans cette affaire, les raisons pour lesquelles ce type de rapport existe, il s'agit d'une question de réputation. Très souvent, ce ne sont pas des informations personnelles qui sont liées à cela. Ce sont des informations publiques qui sont concernées, et c'est la même chose pour d'autres affaires. Donc, je pense qu'il faut commencer à travailler sur ce thème, parce que c'est quelque chose de très important.

HUMBERTO CARRASCO: Il y a d'autres questions.

BEATRIZ RODRIGUEZ: Le droit à être oublié pour Lina est un droit nouveau, ou bien est-ce qu'on peut dire que c'est l'équivalent du droit de suppression ?

HUMBERTO CARRASCO: Après votre réponse, Lina, je poserais une autre question si vous me le permettez.

LINA ORNELAS: Je vais commencer par répondre à la première question qui m'a été posée. Comment est-ce que l'on arrive à un équilibre à ce niveau ?

Comme je l'ai dit au début, après le verdict, nous avons créé une équipe spécialisée, parce que la Cour européenne ne répond qu'à des questions spécifiques.

Donc la question posée à la Cour du Luxembourg était la suivante : [Inaudible] que le nom d'une personne soit retiré de l'Internet ou disparaisse de l'Internet. Alejandro Pisanty l'a dit, cela est d'une nature différente. Parce que dans ce cas-là, nous avons des bases de données. Il y a une responsabilité ici qui est en jeu, et lorsqu'il s'agit d'une question de confidentialité, ces personnes gèrent différents types d'informations. Cela était lié à un intermédiaire qui n'est pas la personne qui collecte les informations originales.

Donc, par exemple, les médias ont publié des informations privées qui étaient liées à la réputation d'un individu et ces informations sont diffusées, et ce sont les responsables dans ce cas-là. Mais comment Google va-t-il déterminer au possible, déterminer si l'intérêt public est en jeu ? Parce qu'il n'y a pas d'autres critères et que selon la Cour, nous sommes allés au comité consultatif. Vous pouvez le voir sur la page web de Google, ces diffusions ont été transparentes, ont été très claires.

Ce sont des discussions qui ont eu lieu dans toute l'Europe. On a demandé qu'il y ait des directives de la part de Google. Il y a eu des conclusions qui ont été très utiles, parce que ce comité consultatif a donné des conseils qui ont été très importants pour nous, qui nous ont beaucoup aidés.

Par ailleurs, le groupe de travail pour la section 29, la réglementation européenne a différentes sections – comme vous le savez probablement – pour la création du groupe de travail, pour que ce groupe de travail interprète ces réglementations. Ça a été très intéressant, parce que ce groupe de travail a aidé Google à résoudre cette affaire. Donc, nous agissons comme un tribunal, et je fournirais ces informations si ça vous intéresse. Il y a un rapport.

Ce que nous avons fait, nous avons pris en compte ces critères fournis par ce comité consultatif et fournis aussi par d'autres, par exemple le directeur de Wikipédia ou d'autres personnes, et c'est comme ça que nous avons évalué ces critères. Et dans le rapport, vous pourrez voir au cas par cas comment chaque affaire a été résolue et vous trouverez ces informations dans ce rapport.

Et le commentaire d'Alejandro maintenant. Nous ne devons pas confondre l'information publique et les informations fournies par les médias, et dans ce cas-là, lorsque les réglementations devaient être appliquées. Dans notre région, nous avons besoin peut-être de nouvelles réglementations qui puissent couvrir ce type de problèmes qui affecte les intermédiaires. Et comme Alejandro l'a dit, nous ne parlons pas de cela, parce que les utilisateurs, la plupart du temps, attaquent Google critiquent Google, parce que l'efficacité du système – notre système d'algorithmes – est faite pour nous permettre de trouver des informations.

Donc, je pense que ce type de réglementation qui devrait être en conformité, qui devrait respecter le droit à l'élimination des

informations sur Internet risque d'affecter le fonctionnement. Donc, nous ne devons pas faire une confusion entre les thèmes ici.

Lorsqu'il s'agit du troisième thème, le droit à être oublié, il n'existe pas en tant que tel, pas même au tribunal, à la Cour européenne... Donc, cela est équivalent au droit d'annulation ou au droit d'éliminer ou de retirer des informations.

Mais comme vous le savez, lorsqu'on dit que cela est « indexé », cela ne veut pas dire qu'on va retirer ces informations, et parfois, les personnes utilisent le terme de « navigateur » comme synonyme d'Internet et ce n'est pas correct. Quelqu'un peut être en train d'envoyer des informations, des pourriels et pour ce type d'affaires, on n'a pas le droit d'être oublié et on ne peut pas appliquer ce type de droit. Donc, c'est important, il faut en tenir compte, parce que nous ne fournissons pas d'indemnisation dans ce type de cas.

Je pense qu'il faut tenir compte de ce thème. Il nous faut analyser tous les thèmes, toutes les affaires et tenir compte de ce que nous avons.

HUMBERTO CARRASCO:

Merci beaucoup. Je voulais faire un commentaire. Il y a une affaire au Chili. Vous savez que la Cour suprême au début de cette année a pris en compte une réglementation de l'Union européenne et le droit d'être oublié donc a été reconnu. Cela veut donc dire qu'il y a des informations qui ne peuvent pas être publiées et certaines informations peuvent être retirées si elles ont été publiées il y a plus de dix ans de ça. Donc, c'est une affaire tout à fait particulière.

Mon dernier commentaire est le suivant. Nous devons faire attention avec les réglementations européennes et les réglementations françaises en particulier, parce que je me souviens, il y a un certain temps, que Yahoo avait publié certaines informations et donc le gouvernement européen avait demandé que ces informations soient supprimées et les Cours américaines étaient du côté de Yahoo, mais lorsque les directeurs de Yahoo... En fait, ils ont été envoyés en prison suite à cette affaire.

LINA ORNELAS: Vous savez par rapport à cette affaire et bien, c'est une question de droits de l'homme. Donc, cela va au-delà de la question de souveraineté des États.

HUMBERTO CARRASCO: Oui, il faut que les informations soient supprimées de l'Internet, donc je crois que ceci est en leur faveur.

LINA ORNELAS: Humberto, il y a quelque chose qui est important au Chili, c'est que nous avons différentes résolutions. Il y a eu un jugement qui a été rendu par un tribunal en octobre 2015 sur un rapport que quelqu'un avait fait ; et donc dans cette résolution, il avait été demandé que certaines informations soient supprimées, certaines informations relatives à des accusations, à certains problèmes. Donc dans ce cas, la Cour d'appel a décidé de ne pas envoyer en prison les personnes concernées, mais donc voilà comment les tribunaux fonctionnent. Ils décident d'éliminer les informations de l'Internet, mais donc il y a en fait une zone grise.

Donc il faut penser à ceci pour l'avenir, c'est important parce que les tribunaux... Par exemple au Luxembourg, il y a une résolution qui a été prise comme supplément à d'autres résolutions. Et donc l'idée, c'était que le navigateur n'est en fait qu'un intermédiaire, un outil et bien sûr, ceci change le point de vue.

Donc, je pense que chaque pays doit vraiment prêter attention et choisir le bon modèle à suivre. Nous avons beaucoup discuté de ceci. Nous avons beaucoup lutté pour ce droit, ce droit de l'accès aux informations, et donc il ne faut pas qu'il y ait de malentendu sur ce sujet, parce qu'à l'avenir, je crois que cela aura un impact sur l'intérêt public également.

Il y a beaucoup de personnes qui prêtent attention à tout ceci, parce que cela aura un impact sur l'histoire, donc même les historiens s'intéressent à ce genre de choses. Donc, pensons à ceci.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup. Je crois que nous allons nous arrêter là-dessus. C'est un sujet qui est très intéressant, mais nous n'avons plus le temps. Je vois qu'il y a beaucoup de commentaires qui sont faits sur le chat. Donc, on pourrait peut-être répéter cette discussion ou reprendre cette discussion à l'avenir. Alors encore une fois, merci beaucoup pour votre participation à tous.

LINA ORNELAS: Merci Humberto. Merci de m'avoir invitée.

HUMBERTO CARRASCO: Nous allons maintenant passer au point numéro 5 de l'ordre du jour. Donc, nous allons parler du système de certification pour les ressources en numéro. Donc, c'est une présentation qui sera faite par Alejandro Acosta. Vous avez quinze minutes, Alejandro Acosta. Allez-y, vous avez la parole.

Alejandro, nous ne vous entendons pas. Est-ce que vous êtes bien là ? Est-ce que quelqu'un peut me confirmer qu'Alejandro est présent ?

TERRI AGNEW: Alejandro, je vois que votre micro est activé.

HUMBERTO CARRASCO: Est-ce qu'Alejandro est connecté ? Sinon, je peux passer la parole à quelqu'un d'autre, à Beatriz Rodriguez par exemple.

SILVIA VIVANCO: Apparemment, il n'est pas connecté. Donc, on pourrait peut-être effectivement passer la parole à Beatriz Rodriguez, et ensuite, Alejandro interviendra plus tard.

ALEJANDRO ACOSTA: Excusez-moi, j'avais un problème audio, mais maintenant ça va. Donc, j'espère que vous m'entendez. J'écoutais Lina. Lina, merci beaucoup pour votre présentation. C'était vraiment très intéressant, et j'espère

que la mienne ne sera pas trop ennuyeuse suite à la vôtre, parce qu'elle va être très technique.

Donc, vous voyez la présentation devant vous, n'est-ce pas ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui, tout à fait.

ALEJANDRO ACOSTA: Donc, c'est la première fois que je vais faire cette présentation en dix minutes. Donc en fait, je vais résumer la question des RKPI. Vous voyez donc qu'il s'agit du système de certification de ressources pour les numéros. En fait, c'est le même contexte que ce que nous connaissons déjà : RKPI (Ressource Public Key Infrastructure). Nous parlons bien sûr de l'Internet, nous parlons donc des numéros.

Comme je le disais – encore une fois les RKPI donc – pour bien comprendre la question, il faut bien comprendre cette carte. Nous avons les RIR qui sont donc les registres d'Internet régionaux : vous avez LACNIC pour l'Amérique latine ; vous avez l'APNIC pour l'Asie-Pacifique, etc. ; l'Europe ; les différentes régions. C'est pour que vous puissiez bien voir tout ceci.

Je crois que pour la plupart d'entre vous savez que les RIR en fait stockent des informations et ça, c'est important. Parce que l'idée, c'est qu'on peut mettre en lien en fait toutes les informations de la présentation avec les concepts qui existent. Alors, comme je le disais tout à l'heure, la structure RKPI, la structure hiérarchique – nous avons

donc IANA, nous avons les ressources Internet, nous avons les IPv6 et les IPv4, et les RIR sont donc les entités qui stockent les informations.

Alors, je voulais clarifier un point avant de continuer. Donc là, ce que nous allons faire, c'est d'essayer de prendre en considération les RKPI. Alors par exemple, si nous avons un réseau qui est au Chili, ce réseau au Chili n'est pas en Espagne ou n'est pas en Chine. Il y a eu un problème dans l'Internet, car c'est quelque chose qui se produisait de manière régulière toutes les semaines. Il y avait donc des problèmes de piratage. Le sujet le plus intéressant – par exemple pour l'Amérique latine, en Amérique latine, il y a eu un piratage, il y a eu des problèmes avec Google. Donc, nous essayons de minimiser ce genre de choses.

Pour bien comprendre comment tout ceci fonctionne, nous devons comprendre le fonctionnement de l'Internet. Nous avons le BGP, nous avons donc les routeurs – BGP, c'est-à-dire Border Gateway Protocol. C'est un réseau. Et donc pour que le réseau fonctionne, nous avons besoin de ce BGP. Donc, il faut prendre en compte les fournisseurs, il faut prendre en compte les protocoles également.

Nous avons là un exemple de BGP : nous avons donc quatre messages et dans ce cas, vous avez un routeur à droite – donc AS300 – qui livre le message au routeur. Donc, à droite, vous avez le routeur qui livre le message à un autre routeur. Donc, ceci continue jusqu'à ce que le message soit livré et arrive à destination. Voilà donc comment fonctionne l'Internet.

Le routeur livre le bon message ou alors il ne livre pas le bon message, ou alors il est possible que le mauvais numéro soit utilisé. Donc, ça peut être une erreur, mais voilà donc comment ça fonctionne.

Les routeurs doivent fonctionner. Si, par exemple à l'avenir, je souhaite créer un réseau et que je crée ce réseau avec Maritza, j'utilise un routeur qui, peut-être – eh bien – à l'avenir, il y aura un problème avec celui de Maritza. Donc, il faut absolument bien se rendre compte de cela, parce qu'il y a des certificats numériques que nous devons utiliser. Ces certificats numériques, c'est en fait un fichier texte, par exemple TXT, qui contient un certain nombre d'informations.

Donc, avec ces informations, nous allons créer le système de routage sur l'Internet. Là, vous avez un exemple avec le piratage, avec l'ASN6057. Vous avez là le 240.16, mais vous avez le routeur en rouge qui, à un moment, a fait une annonce. Ce qui se passe...Alors ensuite, nous arrivons au réseau rouge et nous avons donc d'autres types d'information.

Donc par exemple, si vous avez ce type de problèmes, donc vous avez des informations qui seront mauvaises. Donc, que se passe-t-il avec les RKPI ? En Amérique latine, ceci est appliqué, donc 20 % du trafic est protégé.

Vous voyez à droite l'Internet, à gauche l'ISP, le routeur à gauche avec des flèches rouges soutient le RKPI et valide les informations. Ceci sera fait sur un dispositif séparé, parce qu'il y a beaucoup de ressources et en fait, le routeur pose des questions sur la base des informations

demandées. Par exemple, le routeur va dire : « j'ai telle information, alors qu'est-ce que je fais avec ces informations ? » Le RKPI va valider ces informations.

Une fois qu'elles sont validées, le réseau est sécurisé, et ces informations sont donc annotées dans le système autonome numéro 1. Si les informations ne sont pas valides, à ce moment-là, elles seront annoncées dans le système autonome numéro 1, mais les informations seront également envoyées à l'ASN numéro 2. Mais dans ce cas-là, ce sont de mauvaises informations. Ceci fonctionne de cette manière, parce que les informations n'étaient pas sécurisées. Donc voilà, pour les informations techniques.

Alors, nous utilisons le ROA – donc l'Autorisation d'origine. Nous avons un format spécifique avec une signature. Nous avons l'ASN, nous avons les blocs IP. Il y a une date de validité initiale – je crois que cette date sera annoncée par le système autonome – par exemple de 2015 à 2018, et donc ceci est pris en considération. Nous avons un ROA qui est créé pour chaque ASN. Donc, cela veut dire que pour chaque ASN, il y aura un ROA.

Je ne sais pas s'il y a des questions. Si c'est le cas, je suis tout à fait prêt à y répondre.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup donc.

ALEJANDRO ACOSTA: Je crois qu'il y a une question.

HUMBERTO CARRASCO: Si vous êtes dans la salle AC, vous pouvez peut-être répondre aux questions qui ont été affichées.

ALEJANDRO ACOSTA: Oui, je suis justement en train de lire le chat. Donc, je vais commencer par la question de Raitme Citterio. Il demande : « est-ce que les RKPI peuvent être utilisés pour certifier des ressources sur des entités dédiées ? »

Alors, la réponse est complexe, parce que c'est une question de ressources mondiales. Donc, nous ne faisons pas référence à un réseau LAT, mais du point de vue technique, on peut le faire. On peut donc créer un certificat, c'est possible. Mais je pense que ça peut être difficile. Dans le réseau LAT, je ne l'utilise pas, mais effectivement, c'est une norme qui a été standardisée par l'IETF, il y a des documentations externes qui existent.

Donc, lorsque j'avais dit que l'Équateur, le Costa Rica et le Venezuela avaient un indice de pénétration très élevé en termes de RKPI, c'est en fait parce que l'Équateur a un document pour le routage. Ils ont un groupe de travail dans lequel ils ont discuté de la mise en place du RKPI. Donc, l'Équateur a été le premier pays à obtenir un chiffre très élevé : 99 % d'assignation. Il y a vraiment une pénétration très importante.

HUMBERTO CARRASCO: Je crois qu’Alejandro Pisanty souhaite poser une question. Alejandro Pisanty, vous avez la parole.

ALEJANDRO PISANTY: Merci beaucoup, Alejandro, pour votre excellente présentation. Comme vous le savez, l’organisation At-Large est engagée par rapport aux intérêts des utilisateurs de l’Internet pour les noms de domaine, mais aussi pour ceux dont vous venez de parler. Donc, tout ce qui concerne les allocations d’IP. Quelles sont les activités les plus pertinentes relatives à ce type d’organisations pour soutenir les RKPI ?

ALEJANDRO ACOSTA: Merci beaucoup pour votre question. Au sein de LACNIC, nous avons fait quelque chose qui a très bien marché et nous souhaiterions réellement, nous aimerions énormément répéter l’expérience. Alors ce que nous faisons, c’est que nous avons une entité – et en fait, les ALS sont un très bon moyen de faire ceci, nous invitons les ASP – les fournisseurs de services Internet à se réunir dans les universités, où que ce soit, et nous leur présentons un cours de quelques heures sur les RKPI, et en fin de journée, nous créons le ROA pour les fournisseurs d’Internet avec le soutien de LACNIC.

Donc, il y a des personnes qui sont très informées là-dessus. Nous aidons donc les fournisseurs de services Internet à créer ces ROA. C’est une excellente méthode. Nous avons eu d’excellents résultats avec ceci. Donc, je vous invite tous à participer à ce travail : vous pouvez parler aux entités locales et inviter les organisations locales.

ALEJANDRO PISANTY: Merci beaucoup. Quels sont les facteurs de motivation ou quelles sont les résistances que l'on découvre ? Et que pouvons-nous faire pour contribuer au projet ?

ALEJANDRO ACOSTA: Vous savez, je travaille avec les IPv6 et avec les RKPI. Avec les RKPI, nous n'avons pas eu énormément de résistance. Nous n'avons pas eu de problème majeur, parce qu'en fait, c'est tout à fait applicable, en tout cas pour la création des ROA. Maintenant, le système a reçu un excellent « feedback ».

Je vais vous expliquer pourquoi ça fonctionne bien. Nous avons une page web avec LACNIC, avec les utilisateurs, et en dix à quinze minutes, on peut obtenir un certificat. Créer un certificat, c'est très facile. Il y a très peu de résistance, nous avons besoin davantage de soutien, de formation, parce que la technologie est relativement nouvelle, et nous devons donc éduquer les gens. Donc, je remercie en tout cas Maritza pour cette invitation, mais il n'y a pas vraiment eu d'obstacles, parce que le processus est très simple.

HUMBERTO CARRASCO: Il y a une dernière question. Vous avez dit qu'il y avait trois pays qui avaient mis en place le système en Amérique latine.

ALEJANDRO ACOSTA: Eh bien, je crois que je me suis trompé en fait. Il y a trois pays qui ont certains documents, parce que plus de 90 % de leurs informations sont

enregistrées. Il y a d'autres pays qui ont un taux de pénétration important des RKPI, mais peut-être pas aussi élevé que ça. Et je crois qu'à l'avenir – pardon, nous pouvons nous focaliser sur ces pays et voir ce que nous pouvons faire peut-être pour créer des ROA. On peut peut-être commencer par ces pays. Je serais très heureux de faire les recherches et d'en parler à LACRALO par le biais de Maritza.

HUMBERTO CARRASCO: Merci Alejandro. Nous avons pratiquement terminé sur ce sujet. En tout cas, merci beaucoup. Votre présentation était excellente, et merci beaucoup d'être présent. Merci d'avoir accepté cette invitation à vous investir davantage au sein de LACRALO.

Excusez-moi, mes enfants sont en train de courir, de crier. Ils font un petit peu de bruit. Désolé.

Nous allons maintenant passer au point 6 de l'ordre du jour. Donc, Beatriz Rodriguez qui est membre du chapitre ISOC en Uruguay. Elle a dix minutes pour la présentation et cinq minutes pour les questions.

Vous pouvez y aller, Beatriz. Vous avez la parole.

BEATRIZ RODRIGUEZ: Est-ce que vous m'entendez bien ? Ça va, vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui, nous vous entendons. Allez-y.

BEATRIZ RODRIGUEZ:

Merci beaucoup pour cette invitation. Je vois que beaucoup de personnes sont connectées, et pour beaucoup, je les connais. Beaucoup d'entre elles ont également participé à l'ALAC IGF9. Donc, si j'oublie quelque chose, s'il manque quelque chose dans ma présentation, n'hésitez pas à m'en faire part ou à prendre la parole.

Lorsque le LACIGF a eu lieu au Costa Rica, en juillet donc – du 27 au 29 juillet, il y a beaucoup de personnes avec qui j'ai pu en parler et qui m'ont dit que ce qui a attiré leur attention, c'est le format qui avait changé. Les panels n'étaient pas uniquement composés de personnes qui avaient énormément d'expérience sur les questions, mais de personnes également, de participants qui souhaitaient prendre la parole. Il y avait donc un peu de « feedback ». Ce n'était pas simplement une écoute des panelistes. C'était vraiment la participation des participants. Les gens pouvaient prendre la parole et faire leurs commentaires.

Donc, il y a eu une prise de position, une reconnaissance comme quoi tout ceci est lié à la jeunesse. Nous avons parlé du travail des femmes, de l'implication des femmes dans l'Internet. Et dans beaucoup de pays, nous avons vu non seulement un niveau d'implication et d'engagement, mais au sein des panels, nous avons vraiment vu une participation des jeunes.

Il y a eu donc dix panels. Nous avons donc parlé des droits de l'homme, de la neutralité de l'Internet. Toutes ces questions ont donc été abordées non seulement par le panel, mais également par – dans

d'autres lieux. Ces sujets ont été mentionnés à plusieurs reprises. Donc, l'Internet ne se résume pas à des questions techniques, c'est vraiment un lieu d'inclusion. Et donc, les gens vraiment souhaitent protéger leurs droits, les droits de l'homme.

Il y a donc un milliard de personnes qui sont ce nouveau milliard que l'on souhaite connecter à l'Internet. Nous devons les impliquer, nous devons les engager, et donc sur ce sujet, nous avons eu des interventions très intéressantes, parce que si nous connectons, ce milliard, ce nouveau milliard de personnes, la qualité de ce que l'on va leur donner va telle être meilleure, va telle être la même. Est-ce que la connexion sera la même pour tout le monde ? Est-ce qu'il y aura différentes rapidités de connexion, différents coûts de connexion ? Donc voilà un peu les questions qui ont été posées par les participants. Donc, cette question du nouveau milliard et de la connexion de ce nouveau milliard de personnes.

Alors, un autre thème qui a été soulevé lors du LACIGF, c'est donc la focalisation sur la sécurité. Donc, toutes les questions liées aux problèmes de sécurité, non seulement au niveau technique, mais également au niveau des personnes lorsqu'il y a par exemple des problèmes de criminalité qui sont commis par le biais de l'Internet – donc toutes ces questions – et bien sûr, ce sont les personnes qui sont affectées par ceci. Il n'y a pas que la question technique. Il y a également la question des personnes.

Un autre problème qui a été abordé était le format des différentes sessions. Il y a eu un panel qui a travaillé sur le futur, sur la gouvernance

des réunions, et nous avons constaté ou la communauté a constaté que les mécanismes de participation peuvent être modifiés, qu'il y avait donc une manière de pouvoir choisir les participants des différents panels, et tout cela nous a permis de voir que la communauté est de plus en plus intéressée par la gouvernance de l'Internet et s'intéresse de plus en plus à cette question. L'un des problèmes que nous devons maintenant aborder est le format pour la prochaine réunion de l'IGF mondial qui aura lieu au Mexique, parce qu'il semble qu'il y ait des formats plus innovateurs qui pourraient être mis en place dans ces sessions de l'IGF.

Donc voilà, c'est plus ou moins un résumé de ce que nous avons vu pendant ces réunions. Il y a encore beaucoup de choses à faire et nous voyons qu'il y a aussi de nouveaux problèmes qui surgissent, non seulement des problèmes techniques, mais aussi des problèmes liés aux droits de l'homme et à la cohabitation entre les différentes communautés.

Est-ce que vous pouvez m'indiquer si j'ai encore un peu de temps ou s'il y a des questions ?

HUMBERTO CARRASCO:

Je pense que vous avez fini, que vous avez conclu le temps qui vous était assigné. Nous allons donner la parole, aux questions, au public pour les questions. Je vois qu'il y a des gens qui posent des questions dans la salle de chat. Nous allons attendre que les participants aient rédigé leurs questions. Si quelqu'un veut ajouter quelque chose ou

poser une question, c'est le moment de le faire. Vous pouvez lever la main et sinon, écrire vos questions dans le chat. Bien.

Il n'y a pas de commentaires, il n'y a pas de questions non plus.

ALEJANDRO PISANTY:

Il y a une question qui a été posée par Alejandro.

Alejandro demande si les thèmes liés à LACRALO ont donné lieu à des commentaires.

BEATRIZ RODRIGUEZ:

Des questions liées à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Ce sont des questions qui ont été abordées dans chacun des panels. Ce que nous devons maintenant considérer est le fait qu'il y a une participation dans les deux communautés ; nous devons essayer de mettre en place une manière de nous entendre. Nous devons essayer de ne plus séparer les choses, nous devons continuer à travailler en ce qui concerne l'Internet et les réseaux en général de manière globale.

HUMBERTO CARRASCO:

Je crois qu'Alfredo Lopez pose une question.

Alfredo Lopez demande si on a parlé de ce que l'on appelle la deep web.

BEATRIZ RODRIGUEZ:

Lorsqu'on parle de sécurité, on a souvent des discussions concernant l'anonymisation, et il y a eu aussi des discussions sur tous ces nouveaux

délits qui apparaissent actuellement à travers ou sur Internet. Je ne me souviens pas exactement d'avoir entendu parler de la deep web exactement ou spécifiquement, mais peut-être qu'on en a parlé à un panel. Peut-être qu'Alejandro se souvient de quelque chose ou Fatima... Personnellement, je ne m'en souviens pas en tout cas.

ALEJANDRO PISANTY:

En ce qui concerne le cyber-délit, peut-être que le message actuel qui est le plus important, y compris la deep web, parce que ce ne sont pas des questions de gouvernance. En ce qui concerne le cyber-délit, le plus important ici, c'est qu'il y a de plus en plus de participants qui disent qu'il faut se focaliser sur le délit, pas seulement sur la partie liée à la cybernétique, pas tellement sur les outils, mais sur les réglementations, puisque ces outils évoluent beaucoup plus vite que les intentions de ces criminels, de ces délinquants.

Et en ce qui concerne l'ICANN, je suis d'accord avec ce que Beatriz a dit. Il n'y a pas eu vraiment de problème lié aux noms de domaine, à la gestion des IP, etc. Ceci était important pour LACIGF de l'Amérique latine, parce que ce n'est plus tellement une controverse.

BEATRIZ RODRIGUEZ:

Oui, je suis tout à fait d'accord.

HUMBERTO CARRASCO:

Je vais maintenant donner la parole au public. S'il vous plait, levez la main ou commencez à prendre la parole si vous souhaitez intervenir. Je vois qu'Aida Noblia lève la main. Aida, allez-y. Vous avez la parole.

AIDA NOBLIA:

Est-ce que vous m'entendez ? Bien.

Je voulais dire que nous avons une réunion qui est prévue pour la fin du mois d'août. Je pense que c'est très intéressant pour la communauté et je voudrais donc informer la communauté sur les réseaux, sur les protocoles, sur la gouvernance – le modèle de gouvernance multisectoriel, les noms de domaine et la sécurité. Ce sont ces thèmes qui vont être adoptés – pardon, abordés au cours de cette réunion. Le fonctionnement de l'ICANN va aussi être abordé. Nous avons demandé à différents secteurs et nous avons invité des orateurs de la région, nous avons invité des fournisseurs d'Internet, des représentants du secteur académique en général, la société de l'information, des organisations liées à tout ce qui concerne la société de l'information. Donc, nous voudrions qu'il y ait, que tout le monde soit au courant et que tout le monde puisse y participer.

HUMBERTO CARRASCO:

Merci beaucoup pour cette annonce. Merci Beatriz pour votre présentation. Nous avons conclu maintenant le point 6 de notre ordre du jour et nous allons passer au dernier point de notre ordre du jour. Je vous donne la parole. Si quelqu'un veut prendre la parole, c'est le moment.

BEATRIZ RODRIGUEZ:

Avant... D'abord, nous vous remercions pour cette invitation.

HUMBERTO CARRASCO: Merci à vous. Je voudrais aussi dire que cela... Je voudrais ajouter quelque chose. Cela est lié au processus de médiation. Beaucoup de ceux qui ont participé aux entretiens ont – il y a déjà beaucoup d'entretiens qui ont eu lieu, moi j'en ai eu un mercredi. J'ai eu un entretien avec l'un des médiateurs. Je sais que beaucoup de gens ont déjà participé à ces entretiens et qu'ils ont pu donner, exprimer leurs préoccupations, donner leur opinion, parler en tout cas avec le médiateur de tout cela.

Raitme, tout à fait. Ce thème dont vous parlez n'est pas conclu, n'est pas terminé. Il faut le... Cette demande n'a pas encore été répondue. Alejandro veut poser une question.

ALEJANDRO PISANTY: Quand est-ce que nous allons commencer à aborder les questions politiques, les questions de politiques ?

HUMBERTO CARRASCO: Est-ce que vous parlez de la réunion de LACRALO ? De quelle réunion vous parlez ? Est-ce que vous pouvez préciser cela, s'il vous plait ?

ALEJANDRO PISANTY: Dans cette réunion.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Alejandro. Nous allons faire une enquête, nous invitons tout le monde. S'il vous plait, veuillez participer. Il s'agit de

questions qui pourraient avoir un impact sur les utilisateurs finaux. Donc, il y a plusieurs questions qui sont discutées actuellement au sein de l'ICANN et nous allons faire un sondage pour demander aux gens quels sont les thèmes qu'ils aimeraient voir aborder ou qu'ils aimeraient aborder lors de la réunion. Ce choix sera fait à travers un sondage, une enquête auprès des participants.

Je voudrais aussi que l'on dise que nous avons été très bloqués dans le domaine – dans le processus de médiation. Je sais que c'est un thème très important, mais nous ne travaillons pas de manière normale. Nous travaillons beaucoup plus, de manière beaucoup plus intensive. Nous préférierions travailler différemment, mais nous n'avons pas suffisamment de ressources humaines. Donc, nous sommes peu nombreux, et c'est pour cela que nous sommes obligés de travailler de manière intensive. Nous allons faire un sondage, une enquête.

Je vois que Fatima est en train d'écrire. Elle dit que « LACRALO a une mission au sein de l'ICANN. » C'est vrai, nous le savons, nous essayons d'assister là-dessus.

Alejandro dit que « nous avons mentionné plusieurs thèmes lors de la réunion précédente. » C'est vrai, nous avons discuté différents thèmes ; d'autres thèmes sont encore en suspens. Donc Alejandro, je vous demande de présenter un travail sur ces différents thèmes de façon à ce qu'on puisse inclure ces thèmes dans notre enquête ou peut-être que nous pouvons demander, nous pouvons vous demander sinon de vous consacrer à cette enquête.

SILVIA VIVANCO: Est-ce que vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui, on vous entend, Silvia. Allez-y. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

SILVIA VIVANCO: Est-ce que vous m'entendez ?

HUMBERTO CARRASCO: Oui, allez-y.

SILVIA VIVANCO: Je voudrais préciser quelque chose. J'ai déjà envoyé un lien avec des questions pour les commentaires publics. Donc, je vais vous demander de réviser votre calendrier pour la réunion de l'ALAC et pour la réunion de l'ALT. Ce sont des consultations publiques qui ont été discutées, déjà débattues, et donc, cela peut vous intéresser ou intéresser les participants qui veulent en savoir davantage sur donc les consultations publiques qui sont faites actuellement.

HUMBERTO CARRASCO: Merci beaucoup, Silvia. Très bien. Je donne la parole au public maintenant pour les questions et les commentaires.

Fatima, je voudrais vous répondre et vous dire que oui, nous allons aborder ces thèmes. Nous allons faire une enquête, nous allons voir

quels sont les thèmes qui sont intéressants, les thèmes qui intéressent notre public et nous allons présenter ces informations de manière à ce que lors de notre prochaine téléconférence, vous puissiez nous donner les informations sur ces thèmes. Et nous allons bien sûr aborder seulement les thèmes qui intéressent les membres de notre région.

ALEJANDRO PISANTY: Je vais rédiger un rapport qui sera prêt pour notre prochaine réunion.

HUMBERTO CARRASCO: C'est ce que je vous demandais de faire, Alejandro. Nous allons préparer une enquête pour demander aux gens quels sont les thèmes qui les intéressent. Nous allons faire circuler ces questions auprès des membres de LACRALO.

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, d'autres thèmes ici à aborder, je dirais que nous allons continuer à travailler sur notre liste de diffusion. Je vous remercie pour votre participation et je vous dis au revoir à tous. Merci.

TERRI AGNEW: Cette réunion est terminée. Merci beaucoup à tous ceux qui ont participé. Bonne soirée pour tous les participants.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]